



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



25020596

Neergelegd/ontvangen op

03 FEB. 2025

ter griffie van de Nederlandse
onderwijsrechtbank Brussel

N° d'entreprise : **0874 753 819**

Nom

(en entier) : **RANDSTAD GROUP BELGIUM**

(en abrégé) :

Forme légale : **société anonyme**

Adresse complète du siège : **Avenue Charles-Quint, 1082 Berchem-Sainte-Agathe (Bruxelles)**

Objet de l'acte : **Démission et nomination d'administrateurs**

A. Extrait des décisions de l'actionnaire unique du 22 janvier 2025:

1. L'actionnaire unique prend connaissance de la démission donnée par Monsieur Johan Christiaan (nommé Chris) HEUTINK comme administrateur de la société, avec effet à compter du 1 janvier 2025.

L'actionnaire unique lui accorde une démission honorable.

L'assemblée générale annuelle prochaine décidera de la décharge à accorder.

L'administrateur démissionnaire cosigne ces décisions.

2. Afin de prévoir dans un conseil d'administration en nombre, l'actionnaire unique confirme ensuite la nomination comme administrateur de la société, avec effet à compter du 1 janvier 2025, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2028, de :

Monsieur Jesus ECHEVARRIA MENDIGUREN, domicilié à Espagne, 48930 Getxo (Bizkaia), Calle Lertegi 2, 1°D.

Il exercera son mandat non salarié.

L'assemblée confirme, dans la mesure nécessaire, toutes les actions prises par le nouvel administrateur susmentionné depuis le 1 janvier 2025.

L'administrateur nouvellement nommé cosigne ces décisions.

3. Finalement, l'actionnaire unique donne une procuration spéciale à la SRL ADW Legal Consult, établie à 9080 Lochristi, Ambachtenlaan 12, RPM Gand division Gand, TVA BE 0770.783.774, représentée par son administrateur Madame Ann De Wilde, d'effectuer les formalités nécessaires auprès du greffe du tribunal de l'entreprise compétent et du Moniteur belge suite aux décisions prises ci-dessus, et de signer tous les documents nécessaires à cet effet.

B. Extrait des statuts (article 18):

"La société est valablement représentée en justice et ailleurs par deux administrateurs agissant conjointement.

Dans les limites de la gestion journalière, la société est valablement représentée par un délégué à cette gestion.

Elle est en outre, dans les limites de leurs mandats, valablement engagée par un ou plusieurs mandataires spéciaux."

Pour extrait conforme.

SRL ADW Legal Consult, mandataire spéciale,
représ. par Ann De Wilde, administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 10/02/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).